

- Dimanche 4 mars 13 h 30 au Café Bleu
REPRISE DES CONCOURS DE BOULES - La Boule Bastidonnaise
- Samedi 10 mars à midi salle des Ferrages
AÏOLI - La Bastidonne Loisirs
- Dimanche 11 mars à 14 h sur le boulodrome
Rencontres pétanque intergénérationnelles Basti'mômes - La Boule Bastidonnaise
- Vendredi 23 mars à 18 h 30 salle des Ferrages
Réunion de présentation et inscriptions pour le CYCLO TOUR BASTI'MOMES
- **Vendredi 23 mars à 19 h**
ASSEMBLEE GENERALE COMITE DEJUMELAGE
- Vendredi 23 mars
SOIRÉE SOUL - Restaurant LA TERRASSE
- Dimanche 8 avril à 15 h sur le boulodrome
Rencontres pétanque intergénérationnelles
- Vendredi 13 avril
SOIRÉE POP ROCK - Restaurant LA TERRASSE
- Samedi 14 avril
SOIRÉE CRÉOLE repas/projection - AIR CINEMA
- **Samedi 28 avril de 8h30 à 13 h**
ATELIER RESSOURCES - La Bastidonne Animations
- Samedi 28 avril
APRÈS-MIDI CRÊPES au Café Bleu - La Bastidonne Loisirs
- **Vendredi 4 mai à 20h30 Salle Mandela**
CONFERENCE L'EUROPE - QUELS FUTURS ? - La Bastidonne Animations
- Dimanche 13 mai à 15 h sur le boulodrome
Rencontres pétanque intergénérationnelles
- Dimanche 20 mai
VIDE GRENIER - La Bastidonne Evènements
- Vendredi 25 mai
SOIRÉE CHANSONS FRANÇAISES ET INTERNATIONALES
Restaurant LA TERRASSE
- Vendredi 25 mai à 20h30 à l'Eglise
CONCERT PIANO Nans BART et mezzo-soprano Rosanne LAUT
La Bastidonne Evènements
- Du 1er au 3 juin
CYCLO TOUR - BASTI'MOMES
- Dimanche 17 juin à 15 h sur le boulodrome
Rencontres pétanque intergénérationnelles
- Jeudi 21 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE - La Bastidonne Evènements
- Vendredi 29 juin
KERMESSE A L'ECOLE - BASTI'MOMES avec ANIMAGIE
- Vendredi 29 juin
SOIRÉE CHIPPENDALES - Restaurant LA TERRASSE
- Vendredi 29 juin au lundi 2 juillet
FÊTE VOTIVE - La Bastidonne Evènements

Vie municipale

PERSONNEL - REMPLACEMENT D'UN AGENT SPECIALISE DES ECOLES

Aline VIALE prendra sa retraite en cette fin d'année scolaire. La Mairie met en place une procédure de recrutement pour son remplacement.

L'emploi d'un agent spécialisé des écoles maternelles fixé par un décret prévoit que « l'agent est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ».

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ISLE SUR LA SORGUE

La commune proroge la convention et sa participation financière.

Il est par la même occasion rappelé que la divagation des chats et chiens errants est interdite sur la voie publique. Les portails de propriété doivent pour cette raison restés clos afin d'éviter la divagation des chiens, qui peuvent s'avérer menaçants pour les passants et les riverains.

Affaires sociales

CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'AIGUIER DE LA TOUR D'AIGUES

La commune proroge son adhésion et sa participation financière de 10,50 € par jour et par enfant au Centre de Loisirs ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour que les enfants de la commune puissent être inscrits avec les mêmes tarifs que les familles de La Tour d'Aigues. Pour s'inscrire, appeler le 04.90.07.23.00 ou se rendre au Centre Social rue du Parc à La Tour d'Aigues ou encore visiter le site internet : <http://www.centre-social-aiguiers.com/fr/alsh-tour-d-aigues>

Mise en œuvre de la Participation Citoyenne

« Voisins vigilants »

Consécutivement au dernier rendez-vous avec la Gendarmerie de Pertuis (COB de Pertuis), le vendredi 1^{er} décembre dernier à la Bastidonne et à la convention signée avec la direction départementale de la Gendarmerie et la commune, le dispositif Participation Citoyenne « voisins vigilants » se met progressivement en place grâce à la contribution de Bastidonnais bénévoles retenus dans les différents quartiers de la commune. La confirmation et la mise en œuvre complète du dispositif vont nous parvenir prochainement.

Cette coopération avec la Gendarmerie se développe en parallèle entre les différents villages pour assurer un maillage d'information et de prévention. Comme dans d'autres communes, des panneaux d'avertissement seront posés aux différentes entrées du village.

En retour et grâce aux liens ainsi entretenus, la Mairie est tenue informée périodiquement des activités et résultats obtenus par la COB sur tout son territoire et des faits concernant plus particulièrement notre village.

Outre la prévention des vols, particulièrement en périodes de fêtes et durant l'été, grâce aux signalements recueillis par la Gendarmerie, la Mairie souhaite que ce dispositif de « veilleurs » puisse tout autant contribuer à une solidarité locale, particulièrement pour les personnes âgées et ou isolées.

Agenda 21 : projet participatif - jardins partagés

Chers habitants, les jardins partagés situés quartier du Castelet seront à disposition à compter du samedi 28 avril. Vous pouvez bénéficier d'un des 11 jardins de 90 m² qui peuvent être partagés avec un autre administré du village. Chaque parcelle disposera d'un point d'eau muni d'un sous-compteur pour partage des frais de consommation d'eau.

Les parcelles seront prêtées à titre gratuit avec un bail portant sur l'état de la parcelle (abri de jardin, sous compteur avec robinet). Une association sera créée, l'Assemblée Générale se tiendra le 28 avril salle des Ferrages, après la visite des jardins.

Les demandes ou confirmations d'inscriptions sont réceptionnées en Mairie.

Massifs incendiés : accès et interventions en cours

En conformité avec les instructions de la Préfecture, les différentes communes touchées par l'incendie de cet été : la Bastidonne avec Mirabeau, la Tour d'Aigues et Pertuis, ont pris le même arrêté municipal d'interdiction d'accès aux zones incendiées, avec une dérogation restrictive et très encadrée pour les chasseurs.

À la suite des différentes réunions de travail post-incendie, l'ONF en concertation avec le Parc du Luberon conduit une étude d'état des lieux sur toute la zone touchée (1142 hectares), avec préconisation de mesures conservatoires, avant des travaux à prévoir - et à financer.

Pendant cette période, l'interdiction d'accès est maintenue de la même façon sur les quatre communes, notamment à cause du risque de chute d'arbres incendiés.

Les produits retardants répandus l'été dernier pour lutter contre la progression des incendies sont toxiques. La tentation sera grande dans quelques semaines d'aller cueillir des champignons dans les zones incendiées. Mais l'accès à ces zones reste pour le moment interdit et surtout, cette cueillette de champignons est fortement déconseillée parce que leur ingestion peut nuire à la santé.

Outre les options proposées selon les sites par l'ONF : abattage local, recépage, pose de fascines, etc. le Syndicat mixte forestier sera appelé à restaurer des pistes DFCI dégradées par le passage des engins de secours et le Parc du Luberon assurera une surveillance des sites les plus sensibles, notamment pour l'avifaune compte tenu du classement de sites en zone de protection Natura 2000.

Le Comité Communal Feux de Forêt recrute !

La saison 2017 s'est avérée bien noire avec le feu de forêt des 23 et 24 juillet 2017 qui a brûlé 1250 ha des collines de basse Durance. Cela a affecté beaucoup d'entre nous et la surveillance de notre territoire reste primordiale.

Les bénévoles du CCFF s'engagent pour la protection de notre patrimoine forestier, mais nous sommes en effectif assez tendu pour l'organisation des patrouilles d'été et les actions de prévention.

Si vous avez un petit peu de temps et vous êtes attachés à nos beaux mais fragiles paysages méditerranéens, venez intégrer l'équipe CCFF. Dans une ambiance amicale et conviviale, vêtus d'une superbe tenue orange, à vélo, à cheval ou en véhicule 4X4, vous et votre entourage serez fiers de votre engagement citoyen !

Le débroussaillage autour des habitations : une mesure nécessaire

Cette année l'opération de sensibilisation au débroussaillage se déroule dans les quartiers de la Chaume et du Colombier.

Le débroussaillage protège votre habitation et ses occupants, en garantissant une rupture du combustible végétal, ainsi que la forêt et les habitations voisines en limitant le développement d'un départ de feu accidentel.

Vous pouvez vous procurer auprès de la mairie le guide « Débroussailler autour de sa maison : une obligation », ou le télécharger sur le site :

<http://syndicatmixteforestier.com/guidedebroussaillage2013light.pdf>

Taille des arbres en bordure de voies communales

Après un passage sur les différentes voies communales, le service technique de la Mairie va relever et signaler les cas d'obstruction en invitant les propriétaires à faire procéder à la taille, là où les branches d'arbre débordent à l'excès sur la voie publique.

Le Code Civil dispose depuis longtemps que les branches ne doivent pas déborder au delà des limites de propriété et que les arbres doivent être tenus à au moins 4 mètres de ces limites s'ils dépassent les 2 mètres en hauteur. Il est d'usage de faire preuve de bienveillance quand le débordement reste très contenu, mais à condition que cela ne nuise pas à la circulation et surtout à la sécurité.

Le non-respect de cette règle après plusieurs avertissements peut conduire la Mairie à faire procéder aux travaux puis à faire recouvrer le montant de la facture par le Trésor Public.

Conséquences de la sécheresse, demande de classement en catastrophe naturelle

Outre l'impact sur les cultures, les menaces sur l'approvisionnement en eau potable et aussi les incendies, la sécheresse a causé des dommages à certaines habitations, notamment dans les quartiers où les sols sont argileux.

À la suite de l'alerte communiquée à tous les Bastidonnais, la Mairie a pu recueillir un nombre suffisant de déclarations de dégâts pour adresser un dossier probant à la Préfecture, en vue de demander le classement de notre commune comme touchée par une catastrophe naturelle.

Nous attendons la confirmation de ce classement. Une fois celui-ci confirmé par l'État, les habitants concernés pourront l'invoquer en se retournant vers leur assurance pour demander une indemnisation pour des travaux de réparation.

L'envoi en Préfecture des copies de ces dossiers a permis d'appuyer la demande de classement mais il ne met pas fin au signalement d'autres cas de sinistres causés par la même sécheresse de cet été.

Centrales Villageoises du Pays d'Aigues

La SAS Centrales Villageoises du Pays d'Aigues vous invite à participer au lancement d'une grande opération d'économie d'énergie **le jeudi 15 mars 2018 à 19 h à la salle des Ferrages.**

La société citoyenne « Centrales Villageoises du Pays d'Aigues », qui a installé des panneaux photovoltaïques sur la salle Mandela, souhaite faire bénéficier les Bastidonnaises et Bastidonnais de son programme d'actions en faveur des économies d'énergie.

Cette opération, qui va se dérouler sur plusieurs mois, est entièrement gratuite et vise à faire économiser au moins 10% des factures d'énergie aux foyers participants. L'objectif est d'agir de façon concrète, mesurable, durable et conviviale sur les consommations de chacun.

Convention sur la transition énergétique : conseil aux particuliers par le Parc du Luberon

La commune de la Bastidonne a délibéré favorablement pour l'adhésion à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) mise en place par le Parc Naturel Régional du Luberon : sous forme de conseils aux particuliers pour les travaux soumis à déclaration (performance énergétique + qualité architecturale), l'objectif de cette plateforme est le conseil en amélioration de la performance énergétique à l'occasion de travaux devant faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

Une permanence sera organisée en mairie en même temps que celle de l'architecte conseil. Dès que les modalités pratiques seront définitivement mises en place, l'information sera diffusée largement.

Informations diverses

BIBLIOTHEQUE : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE : depuis le mardi 13 février 2018, la bibliothèque ouvre ses portes les MARDIS de 17 h à 18 h (et non plus de 16 h 30 à 18 h).

RESTAURANT LA TERRASSE : MODIFICATION DES JOURS D'OUVERTURE : à partir du 1er mars 2018 le restaurant sera ouvert uniquement le vendredi soir, samedi midi/soir et dimanche midi (en juillet/août, tous les soirs et week-end). Le restaurant sera ouvert le soir en semaine sur demande pour tous vos repas d'anniversaires, banquets, réunions de travail, associations...

ASSOCIATION LES AILES DU VENT : cours de calligraphie en petits groupes du 14 mars au 16 juin le mercredi, vendredi et samedi. Inscriptions et renseignements auprès de Mr VANMALLE au 06.85.76.62.26.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SPECIAL FINANCES
ET VOTE DU BUDGET LE 29 MARS 2018 A 20 H 30**

